

MEDAX® TOP

AMM n°2010030

**Régulateur de croissance des céréales et
du colza**



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	mepiquat-chlorure 300g/L + prohexadione-calcium 50g/L
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
Température	-10°C à 30°C
Densité	1.13
pH	env. 5 - 7 (20 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)
Délai avant rentrée	24h
Classement	Attention

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH07

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Cultures	Cibles <i>(Traitement des Parties Aériennes)</i>	Doses	Nombre d'applic. maximum par culture	Stade d'applic. - DAR	ZNT aqua - DSR	Culture attractive en floraison (arrêté du 20//11/2021)
Avoine d'hiver et de printemps	Limitation de la croissance des organes aériens	1 L/ha	1/an Fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,6 L/ha sans dépasser la dose totale de 1 L/ha	Entre BBCH 30 et 39* 56 jours	5 m -	
Blé tendre d'hiver et de printemps Blé dur d'hiver et de printemps Triticale, Epeautre						
Seigle						
Orge de printemps		1 L/ha	1/an			
Orge d'hiver		1,5 L/ha	1/an Fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 1 L/ha sans dépasser la dose totale de 1,5 L/ha			

Colza uniquement	Limitation de la croissance des organes aériens	1 L/ha	1/an** Fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,5 L/ha en respectant un intervalle de 14 jours entre les applications	Entre BBCH 13 et 20 F (BBCH 20)	5 m - 3 m	Non concerné
			1/an** Fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,5 L/ha en respectant un intervalle de 14 jours entre les applications	Entre BBCH 21 et 59 F (BBCH 59)		
Cameline, moutarde, radis oléifère, navette (1), lin (2)		1 L/ha	1/an	Entre BBCH 21 et 59 F (BBCH 59)		
<p>(1) : Avant toute utilisation de MEDAX TOP sur les cultures de cameline, moutarde, radis oléifère, navette consulter votre interlocuteur habituel.</p> <p>(2) BASF recommande de ne pas utiliser MEDAX TOP en culture de lin.</p>						

* se reporter aux conditions d'emploi recommandées pour chacune des cultures.

** Respecter un intervalle de 90 jours entre les applications.

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse: <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Pour les usages sur « crucifères oléagineuses », respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- L'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- L'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

SPe 8 : Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs.

CONDITION D'EMPLOI

Les propriétés du prohexadione-calcium apportent à MEDAX TOP une certaine souplesse vis-à-vis des conditions de température au moment du traitement (à partir de 8°C). Les meilleurs résultats sont obtenus avec des applications réalisées en conditions poussantes.

MEDAX TOP s'utilise sur des céréales en bon état végétatif et en absence de condition stressante (absence d'amplitudes thermiques > 15°C, absence de gelées dans 4 à 5 jours qui suivent le traitement, bon état hydrique, bonne alimentation en azote). Une application réalisée en condition

non optimale peut provoquer des symptômes passagers de jaunissements, ou de modification du port de la plante, sans altérer les facteurs de rendement.

Sur blé tendre d'hiver

Dose : 1 L/ha - fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,6 L/ha sans dépasser la dose totale de 1 L/ha.

Les applications de MEDAX TOP sont recommandées du stade épis 1 cm (stade BBCH 30) au stade 2 noeuds (stade BBCH 32). Cette large plage d'utilisation permet de positionner au mieux MEDAX TOP par rapport aux facteurs climatiques et à l'état végétatif du blé tendre. Veillez toujours à respecter le DAR de 56 jours.

En situation de fort risque de verse, MEDAX TOP peut être utilisé en programme.

Sur blé dur d'hiver

Dose : 1 L/ha - fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,6 L/ha sans dépasser la dose totale de 1 L/ha.

Les applications de MEDAX TOP sont recommandées du stade épi 1cm (stade BBCH 30) jusqu'au stade sortie de la dernière feuille (stade BBCH 37), ce qui permet de rechercher le meilleur positionnement par rapport aux facteurs climatiques et à l'état végétatif du blé dur. Veiller toujours à respecter le DAR de 56 jours.

En situation de fort risque de verse, MEDAX TOP peut être utilisé en programme.

Sur triticale

Dose : 1 L/ha - fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,6 L/ha sans dépasser la dose totale de 1 L/ha.

Les applications de MEDAX TOP sont recommandées au stade 1 à 2 noeuds (stade BBCH 31/32).

En situation de fort risque de verse, MEDAX TOP peut-être utilisé en programme avec de l'éthéphon.

Sur orge d'hiver

Dose : 1,5 L/ha - fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 1 L/ha sans dépasser la dose totale de 1,5 L/ha.

Les applications de MEDAX TOP sont recommandées au stade 1 à 2 noeuds (stade BBCH 31/32).

En situation de fort risque de verse, des programmes ou mélanges avec éthéphon sont recommandés.

Sur orge de printemps

Dose : 1 L/ha (fractionnement interdit).

Les applications de MEDAX TOP sont recommandées au stade 1 à 2 noeuds (stade BBCH 31/32).

En situation de fort risque de verse, il est recommandé d'utiliser MEDAX TOP en programme avec de l'éthéphon.

Sur avoines d'hiver et de printemps

Dose : 1 L/ha - fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,6 L/ha sans dépasser la dose totale de 1 L/ha.

Les applications de MEDAX TOP sont recommandées au stade 1 à 2 noeuds (stade BBCH 31/32) lorsque la céréale mesure environ 30-40 cm de hauteur.

Sur seigle

Dose : 1 L/ha - fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,6 L/ha sans dépasser la dose totale de 1 L/ha.

Les applications de MEDAX TOP sont recommandées du stade 1 à 2 noeuds (stade BBCH 31/32).

Sur colza d'hiver

Dose : 1 L/ha - fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,5 L/ha en respectant un intervalle minimum de 14 jours entre chaque application à l'automne et au printemps.

A l'automne, MEDAX TOP permet de prévenir l'élongation prématurée du colza.

- En situation de risque fort : 0,8 L/ha
- En situation de risque très fort : 1 L/ha

Le risque d'élongation prématurée à l'automne est accru dans les situations suivantes : variété sensible à l'élongation, semis précoce, excédents d'azote (reliquats élevés), densité de peuplement excessive.

Les applications de MEDAX TOP sont possibles à l'automne à partir du stade 3 feuilles étalées (BBCH 13) jusqu'à la fin de la formation de la rosette (BBCH 20).

Au printemps, MEDAX TOP permet de limiter la verse du colza.

- En situation de risque fort : 0,8 L/ha
- En situation de risque très fort : 1 L/ha

Le risque de verse au printemps est accru dans les situations suivantes : variété sensible à la verse, excédents d'azote, densité de peuplement excessive, culture très vigoureuse, reprise de végétation trop précoce.

Les applications de MEDAX TOP sont possibles à la reprise de végétation au printemps à partir du stade « premières pousses latérales discernables » (BBCH 21) jusqu'au stade « bouton jaune » (BBCH 59).

MEDAX TOP est utilisable en double application automne (1 L/ha) fractionnable suivie de printemps (1 L/ha) fractionnable en respectant un intervalle minimum de 90 jours entre les applications.

Sur colza de printemps

Dose : 1 L/ha - fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,5 L/ha en respectant un intervalle minimum de 14 jours entre chaque application.

MEDAX TOP permet de limiter la verse du colza de printemps.

- En situation de risque fort : 0,8 L/ha
- En situation de risque très fort : 1 L/ha

Le risque de verse au printemps est accru dans les situations suivantes : variété sensible à la verse, excédents d'azote, densité de peuplement excessive, culture très vigoureuse.

Les applications de MEDAX TOP sont possibles à partir du stade « premières pousses latérales discernables » (BBCH 21) jusqu'au stade « bouton jaune » (BBCH 59).

Sur cameline, moutarde, radis oléifère, navette





L'utilisation de MEDAX TOP sur ses cultures est possible cependant avant toute utilisation consulter votre interlocuteur habituel.

Sur lin

BASF recommande de ne pas utiliser MEDAX TOP sur cette culture.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
	APPLICATION AVEC :					
	Préparation / Mélange / Chargement	Pulvérisateur à rampe		Nettoyage	Protection du travailleur	
tracteur avec cabine fermée		tracteur sans cabine				
Gants en nitrile EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine après usage	✓ A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

mepiquat-chlorure

Il agit comme « anti-gibbérelline ». Véhiculé par la sève, il freine l'élongation cellulaire et épaissit les tissus de la tige, ce qui renforce la rigidité de la plante. Il offre l'avantage d'être peu dépendant des conditions climatiques (il agit entre 5° et 20°C).

prohexadione-calcium

Elle appartient à la famille des acylcyclohexanediones. Elle agit en bloquant les dioxygénases intervenant dans la biosynthèse des gibberellines, limitant l'élongation cellulaire et la croissance des pousses longitudinales. La prohexadione-calcium a une action rapide et puissante, peu dépendante des conditions météorologiques. Elle raccourcit les entrenœuds et favorise le développement racinaire.

CONDITION D'APPLICATION

- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- Préparer la bouillie et l'appliquer aussitôt.
- MEDAX TOP peut s'utiliser sur toutes variétés sans restriction particulière.
- Réaliser le traitement par temps poussant, sur une végétation sèche. Différer le traitement lorsqu'une pluie est à craindre dans les 2 heures qui suivent ou si des gelées sont annoncées dans les jours suivant le traitement.
- Ne pas traiter sur des plantes en situation de stress ou susceptibles de subir un stress hydrique ou lorsque de fortes amplitudes thermiques sont à craindre (> 15°C).
- Il est important de soigner la pulvérisation : répartition homogène de la bouillie sur la végétation.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

TEMPÉRATURE

Le jour du traitement :

- température minimale requise : +2°C
- température moyenne > 8°C

Les trois jours suivant :

- température max <25°C

- température moyenne > 8°

RÉSISTANCE

Non pertinent.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

IMPORTANT !

En cours de stockage, un déphasage réversible peut apparaître, avec une partie brune en surface et une partie plus épaisse au fond du bidon. Pour pallier à ce phénomène, sans conséquence sur la qualité du produit, il convient de stocker le bidon de MEDAX TOP quelques jours avant utilisation dans le local où la température sera d'au moins 10-15°C et de secouer énergiquement le bidon avant utilisation.

Volume de bouillie : 100 à 200 L/ha.

Remplir la cuve aux 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de MEDAX TOP avant de verser la quantité nécessaire dans la cuve du pulvérisateur, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer 2 fois de suite pendant au moins 30 secondes à chaque fois avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits


Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 